



Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant l'utilisation des ressources de la fondation Promotion santé suisse en 2020

**Rapport à l'attention des commissions de la sécurité sociale et de la santé pu-
blique du Conseil national et du Conseil des États**

21-22 Fondation Promotion santé suisse, rapport annuel 2020

14.10.2021

Sommaire

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Contexte | 3 |
| 1.1 | Notions fondamentales | 3 |
| 2. | Activités de la fondation en 2020 | 3 |
| 2.1 | Avancement de la stratégie | 3 |
| 2.1.1 | Programmes d'action cantonaux..... | 4 |
| 2.1.2 | Gestion de la santé en entreprise..... | 6 |
| 2.1.3 | Prévention dans le domaine des soins..... | 7 |
| 2.1.4 | Campagnes de promotion de la santé psychique..... | 7 |
| 2.1.5 | Coordination et mise en réseau..... | 8 |
| 2.1.6 | Efficacité des mesures | 8 |
| 2.2 | Changements au conseil de fondation | 9 |
| 3. | Utilisation des ressources en 2020 : examen des comptes | 9 |
| 3.1 | Recettes | 9 |
| 3.2 | Dépenses..... | 9 |
| 3.3 | Décompte global..... | 11 |
| 4. | Perspectives | 11 |
| 5. | Conclusions | 12 |
| 5.1 | Mise en œuvre de la stratégie | 12 |
| 5.2 | Situation financière..... | 12 |

1. Contexte

1.1 Notions fondamentales

Les art. 19 et 20 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10, LAMal) prévoient que les assurances et les cantons promeuvent activement la santé. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion santé suisse (ci-après : fondation) « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures destinées à promouvoir la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les contributions des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions prélevées sur ces cotisations (suppléments de primes LAMal) est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte de l'utilisation de ces contributions aux commissions compétentes des Chambres fédérales.

2. Activités de la fondation en 2020

2.1 Avancement de la stratégie

Le conseil de fondation a adopté la stratégie à long terme, Horizon 2024, le 15 juin 2018. Cette stratégie entend inciter les cantons, les entreprises et les acteurs du domaine des soins à renforcer leur engagement en matière de promotion et de prévention de la santé, à utiliser les synergies potentielles et à surveiller l'efficacité de leurs activités. Concrètement, la stratégie 2019 à 2024 vise six objectifs axés sur les trois domaines d'intervention « programmes d'action cantonaux » (PAC), « gestion de la santé en entreprise » (GSE) et « prévention dans le domaine des soins » (PDS) ainsi que sur les trois éléments « stimuler, coordonner et évaluer » du mandat législatif (art. 19, al. 2, LAMal). La fig. 1 présente ces objectifs.

Figure 1 : Objectifs stratégiques 2019 à 2024 de la fondation Promotion santé suisse

| | | DOMAINES D'INTERVENTION | | |
|--------------|--|---|---|---|
| | | PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (PAC) | GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE (GSE) | PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS (PDS) |
| MANDAT LÉGAL | STIMULER | 01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées. | 02: les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique. | 03: le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins. |
| | COORDONNER | 04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées. | | |
| | | 05: les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente. | | |
| ÉVALUER | 06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention. | | | |

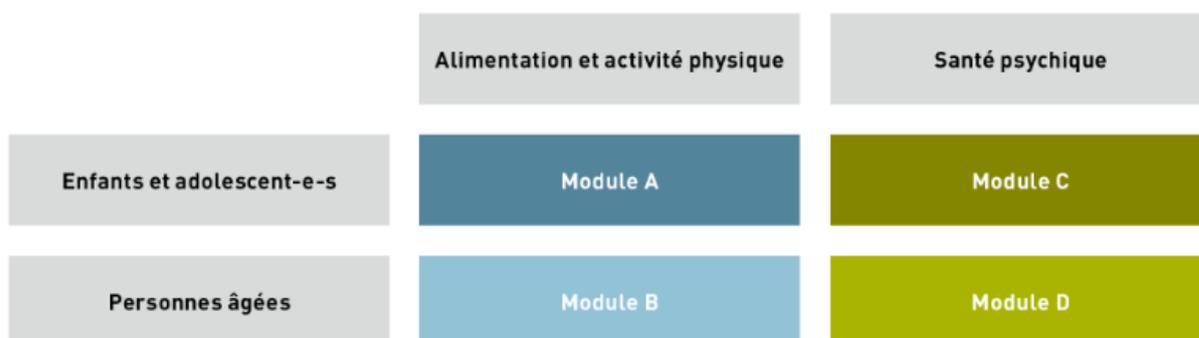
Malgré l'épidémie de COVID-19, la fondation a pu poursuivre ses activités prévues dans les six domaines stratégiques et réaliser une grande partie des projets planifiés. Durant l'année sous revue, la fondation a également mis en œuvre des mesures spécifiques liées à l'épidémie de COVID-19.

Les sous-chapitres suivants confèrent un aperçu des différentes activités de la fondation en 2020.

2.1.1 Programmes d'action cantonaux

La fondation et les cantons s'engagent en faveur d'une alimentation équilibrée, de plus d'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées. En 2020, 24 cantons ont mené à bien un programme d'action, pour un total de 91 modules (cf. fig. 2 ; 2019 : 23 cantons, 84 modules). La fondation soutient les cantons par des prestations de financement, de coordination, de conseil, de mise en réseau, d'évaluation et d'échange d'informations et de connaissances.

Figure 2 : Modules des programmes d'action cantonaux



Initiatives durant l'épidémie de COVID-19

Étant donné les mesures de protection des groupes à risque, à savoir les personnes de plus de 65 ans, les programmes et projets de la fondation destinés aux personnes âgées ont été les plus touchés par les effets de l'épidémie de COVID-19. De plus, les acteurs de la promotion de la santé des personnes âgées ont été fortement sollicités durant le semi-confinement du printemps 2020. Au deuxième semestre, la fondation a donc analysé la situation et les mesures requises, en collaboration avec les cantons, des porteurs de projets, des professionnels et des personnes âgées. Sur la base des résultats, elle a rédigé le rapport « La promotion de la santé des personnes âgées dans le contexte du COVID-19 », qui contient des mesures éprouvées, des recommandations quant aux actions à entreprendre et des exemples de bonnes pratiques. Elle a ainsi soutenu les acteurs de la mise en œuvre dans leur contribution à maintenir la qualité de vie des personnes âgées durant l'épidémie. En novembre 2020, la fondation a aussi organisé une rencontre destinée aux acteurs de la promotion de la santé des personnes âgées afin qu'ils partagent leurs expériences professionnelles dans le contexte du COVID-19. Sur son site Internet, dans sa rubrique destinée à l'épidémie de COVID-19, la fondation collecte des exemples pertinents à l'intention des cantons et des organisations de santé, qui montrent comment les mesures de promotion de la santé peuvent être mises en œuvre dans le contexte actuel. En 2020, parmi les mesures en faveur des parents, des enfants et des adolescents, la fondation a soutenu financièrement des offres existantes destinées aux parents et les services d'assistance téléphonique de La Main Tendue et de Pro Juventute. Cette aide a permis de couvrir la demande accrue générée par le COVID-19.

Alimentation et activité physique

La collaboration à long terme menée dans le cadre des PAC avec 22 cantons et visant à promouvoir un poids corporel sain, une activité physique suffisante et une alimentation équilibrée des enfants et adolescents s'est poursuivie en 2020 (module A). Un canton supplémentaire a complété son programme d'action par des activités dans les domaines « activité physique suffisante et alimentation équilibrée » des personnes âgées (module B). Ce module PAC est donc désormais présent dans 22 cantons. La fondation a aussi élaboré le matériel pédagogique « Tout doux! ... avec le sucre – Un Mystery sur le thème du sucre » en collaboration avec le réseau éducation21 pour familiariser les écoliers avec l'influence du sucre sur l'alimentation. Par ailleurs, un guide pratique visant à promouvoir une alimentation saine pour les personnes âgées a été rédigé à l'intention des communes.

Santé psychique

En 2020, 24 cantons se sont engagés en faveur de la santé psychique des enfants et des adolescents dans le cadre de programmes d'action (module C). Ce sont trois de plus que l'année précédente. 23 cantons ont pris des mesures de promotion de la santé psychique des personnes âgées et des proches aidants (module D). Ce sont également trois de plus que l'année précédente. De plus, la fondation a formulé des recommandations consacrées à la promotion de la santé psychique des enfants en bas âge et qui s'adressent aux professionnels. 2020 a également vu paraître la brochure « Ressources sociales – La promotion des ressources sociales, une contribution importante à la santé psychique et à une qualité de vie élevée ». Elle montre comment promouvoir les ressources sociales sur le plan communal et cantonal. La fondation a aussi publié un recueil des moyens de communication pour promouvoir la santé mentale des proches aidants de personnes âgées. Cette fiche d'information est destinée aux acteurs des PAC et à d'autres acteurs œuvrant en faveur de la promotion de la santé des personnes âgées : elle les aide à aborder, à sensibiliser et à informer les personnes âgées et leurs proches.

Autres activités dans le cadre des programmes d'action cantonaux

La fondation a rédigé un rapport de base sur l'égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Le rapport fournit, entre autres, des recommandations pratiques aux responsables des stratégies et de la mise en œuvre dans les offices fédéraux, les organes cantonaux ou communaux et les ONG. Qui plus est, la fondation a réagi aux retours reçus lors de l'enquête menée en 2019 auprès des parties prenantes en lançant l'outil de promotion numérique « E-PAC » en 2020. Ce dernier vise à faciliter la demande et la gestion en matière de PAC et à réduire la charge administrative des cantons. En 2020, 15 cantons ont déjà travaillé avec ce nouvel outil et se disent satisfaits de la mise en œuvre. La fondation a accompagné les cantons dans l'introduction de cet outil et mis à disposition les moyens auxiliaires requis pour son utilisation.

Soutien de projets des programmes d'action cantonaux

La fondation soutient les cantons pour élaborer leurs programmes, au titre de mesure d'accompagnement des PAC, en leur accordant des ressources financières et techniques. Depuis 2017, le soutien de projet met l'accent, dans le domaine de l'innovation, sur les mesures des

modules B, C et D les plus récents (cf. fig. 2) et, plus particulièrement, sur les approches et projets novateurs permettant de combler des lacunes du travail de terrain.

En 2020, la fondation a soutenu 96 projets, dont 32 inscrits au cours des cycles d'encouragement. Par exemple, le réseau « Café-récits » : une forme de travail biographique en groupe, où les participants peuvent partager leurs expériences sur un thème spécifique. Cet exercice favorise la santé psychique, l'introspection et la cohésion sociale. En Suisse alémanique, il y a le service téléphonique « Einfach mal reden », qui offre aux personnes âgées isolées, par exemple, la possibilité d'entrer en contact avec d'autres personnes ou de s'informer des offres d'assistance dans leur région. L'accent sur la promotion de la santé psychique des enfants vulnérables en bas âge a été maintenu en 2020.

2.1.2 Gestion de la santé en entreprise

La fondation s'engage, en collaboration avec des partenaires issus des secteurs de l'économie et des sciences, dans divers projets visant à diffuser plus largement la gestion de la santé en entreprise (GSE) (offres Friendly Work Space) et à sensibiliser les employeurs à la promotion de la santé physique et psychique de leurs collaborateurs.

Durant l'année sous revue, de nombreuses entreprises ont indiqué à la fondation que leur GSE avait fait ses preuves en période de COVID-19 et qu'elles avaient ainsi pu renforcer la résilience de leurs collaborateurs. En guise de mesure complémentaire spécifique dans le contexte du COVID-19, la fondation a développé la plateforme « Team Time : rester en contact et en bonne santé au télétravail » dès le printemps 2020, lors du premier semi-confinement. « Team Time » favorise l'échange social entre les membres de l'équipe ainsi que la santé mentale : elle a été utilisée par 560 équipes de 425 entreprises en 2020. En outre, la fondation a réalisé une série de séminaires en ligne, où les entreprises ont pu échanger des conseils, des instructions et des exemples pratiques dans le contexte du télétravail.

La fondation confèrera une nouvelle orientation à sa GSE dans le cadre de la stratégie à long terme : l'accent reposera davantage sur les petites et moyennes entreprises (PME). Elle a entamé, en 2020, le développement des nouvelles offres de GSE pour les PME, en publiant, par exemple, la feuille d'information « Promotion de la santé psychique dans les PME – Perspectives et défis pour le conseil et le développement d'offres numériques ». Ce document compile les différentes offres destinées aux PME, qui contribuent à promouvoir la santé psychique et sont disponibles sous forme numérique.

En 2020, une importance particulière a été accordée au nouveau module concernant les soins de longue durée dans l'instrument d'analyse « Friendly Work Space Job-Stress-Analysis ». Ce dernier est disponible gratuitement jusqu'à fin juin 2021 pour les organisations dans le domaine des soins et de la prise en charge stationnaires de longue durée et pour les services d'aide et de soins à domicile. Dans un contexte de taux de démission élevé parmi les professionnels dans les soins stationnaires de longue durée, cet outil permet, d'une part, grâce à une enquête menée auprès des collaborateurs, de récolter des données concernant les ressources spécifiques, les charges et les facteurs de santé et de motivation et, d'autre part, d'analyser les résultats d'exploitation sur la base d'une référence spécifique au secteur. La fondation a également rédigé un guide pratique pour les EMS et les organisations d'aide et de soins à domicile. Il propose des solutions et des suggestions pour organiser des conditions de travail attrayantes et renforcer la santé et la satisfaction des collaborateurs.

Par ailleurs, depuis fin 2020, l'offre « Friendly Work Space Apprentice » est à disposition de tous les responsables de formation professionnelle en Suisse en vue de les soutenir dans la promotion de la santé psychique des apprentis.

2.1.3 Prévention dans le domaine des soins

Ce domaine d'intervention entend promouvoir les projets novateurs renforçant les compétences des patients tout au long de la chaîne de prise en charge afin d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

Treize projets ont été sélectionnés en 2020, au cours du troisième cycle d'encouragement. Ils portent sur les domaines des maladies non transmissibles (MNT), de l'addiction et de la santé psychique. Actuellement, la fondation soutient 45 projets dans le cadre de la PDS. Les treize nouveaux projets bénéficieront d'une aide de près de 10,36 millions de francs sur deux à quatre ans. Onze d'entre eux se focalisent sur la santé psychique, et cinq se consacrent spécifiquement à un meilleur accompagnement des personnes présentant un risque de suicide. Parmi eux, le projet « WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls », qui sert à accompagner les patients vulnérables après un séjour stationnaire en clinique et à réduire ainsi le nombre de tentatives de suicide au cours de cette période critique.

Dans le domaine des addictions, une aide est octroyée, par exemple, au projet « 1+1=3 : Coopération interprofessionnelle entre les organisations de soins à domicile et les services d'aide aux personnes dépendantes ». Un modèle de concept pour la prise en charge coopérative des personnes présentant une dépendance ou un risque de dépendance est élaboré dans le cadre d'un projet pilote : le renforcement de la collaboration interprofessionnelle au niveau de l'interface entre les organisations de soins à domicile et les services de lutte contre les addictions permet le repérage précoce des personnes difficilement atteignables.

2.1.4 Campagnes de promotion de la santé psychique

Dans le cadre de ses activités liées à la santé psychique, la fondation soutient et finance deux campagnes d'information et de sensibilisation pour la période 2018 à 2021. Il s'agit, en Suisse allemande, de « Wie geht's dir ? », réalisée conjointement par Pro Mente sana et les cantons alémaniques, et, en Suisse latine, de « SantePsy.ch », placée sous l'égide de la « Conférence latine des affaires sanitaires et sociales » et de la « Coordination romande des associations d'actions pour la santé psychique ». Aujourd'hui, la campagne est bien ancrée dans toutes les régions linguistiques et à l'échelle suisse : 25 cantons ont réalisé des mesures à l'occasion des campagnes durant l'année sous revue.

Pendant l'épidémie de COVID-19, des conseils et des recommandations concernant le fait de prendre soin de soi et la santé psychique en période de crise mais aussi des informations relatives aux services spécialisés et aux centres de conseil ont été ajoutés aux sites Internet des campagnes. Le nombre d'utilisateurs du site a nettement augmenté en 2020.

Qui plus est, le lancement de l'application et de l'« alphabet émotionnel » ont figuré au centre de la campagne « Wie geht's dir ? » durant l'année sous revue. Avec la nouvelle application, les utilisateurs peuvent consulter régulièrement leur état émotionnel actuel, développer une meilleure prise de conscience de leurs sentiments et trouver des conseils adéquats pour renforcer leur santé psychique. La campagne suisse alémanique « Wie geht's dir ? » s'est en outre engagée pour une approche ouverte de la santé psychique dans les écoles et elle a

développé des modules, qui encouragent les enseignants des degrés secondaires I et II à davantage aborder ce thème dans leurs cours.

2.1.5 Coordination et mise en réseau

Pour réaliser ses activités, la fondation est tributaire de la collaboration avec d'importantes parties prenantes du domaine de la prévention et de la promotion de la santé. C'est pourquoi elle a continué d'investir dans les partenariats en 2020. Par exemple, elle a conclu un nouveau partenariat avec la Fondation pour la protection des consommateurs ou la Société suisse de sécurité du travail. La fondation œuvre aussi en faveur de la coordination et de la mise en réseau des parties prenantes, entre autres, en organisant des congrès. Début 2020, elle a organisé la 21^e Conférence nationale sur la promotion de la santé, dont l'accent thématique reposait sur la numérisation. 491 professionnels y ont participé. De nombreux événements ont eu lieu en ligne en raison de la situation liée au COVID-19, et notamment dans le champ d'intervention de la GSE, où les formations continues, les ateliers de sensibilisation et la remise du label « Friendly Work Space » ont dû se dérouler de manière virtuelle.

2.1.6 Efficacité des mesures

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la fondation contrôle l'efficacité des mesures qu'elle lance et soutient, et met les résultats des évaluations à disposition du monde politique, du public et des acteurs de la prévention et de la promotion de la santé. Des études de monitoring et des évaluations périodiques, réalisées par des instituts de recherche indépendants, lui permettent de vérifier l'avancement, l'impact et la qualité de ses activités et de celles de ses organisations partenaires. Malgré l'épidémie de COVID-19, les conclusions de différents monitorages ont néanmoins pu être publiées comme prévu en 2020 : par exemple, les résultats annuels du Job Stress Index, qui révèlent chaque année des chiffres-clés concernant les répercussions du stress lié au travail sur la santé et la productivité des personnes actives. Les derniers chiffres indiquent, entre autres, que les ressources suffisent de moins en moins à faire face à la pression croissante dans le monde du travail, en particulier en ce qui concerne les jeunes entre 16 et 24 ans. Sur la base d'un monitoring de l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), la fondation a aussi analysé les répercussions de l'épidémie sur la santé physique et psychique et elle a pris des mesures en conséquence (cf. ch. 4 Perspectives).

Durant l'année sous revue, la fondation a par ailleurs examiné le projet « L'école en action – Prévention du stress au travail », qui contribue à améliorer la santé psychique des enseignants et des directeurs des écoles. Concrètement, la multiplication de l'offre en Suisse alémanique et la réalisation de la phase pilote en Suisse romande ont été évaluées : une recommandation d'ancrage durable de l'offre en est ressortie dans les deux cas.

L'objectif du label « Friendly Work Space » était de générer des connaissances, d'une part, concernant les conséquences de l'offre dans les entreprises et, d'autre part, pour le développement ultérieur de l'offre. Résultat : selon les entreprises, l'offre permet de sensibiliser la direction aux thèmes de la santé et de mettre en œuvre la GSE de manière systématique et durable. L'offre a une image positive auprès des parties prenantes, et les critères de qualité sont perçus comme une norme suisse professionnelle pour la GSE. Cependant, on estime que les charges et le personnel requis de la part des entreprises sont élevés. Sur la base des résultats de ces évaluations, la fondation examine comment améliorer le rapport coûts/bénéfices.

2.2 Changements au conseil de fondation

M. Stefan Kaufmann, directeur suppléant d'EGK-Caisse de santé et représentant des assureurs s'est retiré du conseil de fondation en 2020. Il n'a pas été remplacé, le conseil de fondation ayant décidé de réduire le nombre de membres de 17 à 12 à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette décision contribue à optimiser les structures et les processus de la fondation.

3. Utilisation des ressources en 2020 : examen des comptes

Comme il a été précédemment indiqué, la fondation a pu réaliser une grande partie des activités prévues dans le cadre de la stratégie 2019 à 2024 malgré l'épidémie de COVID-19, si bien que les effets financiers de la pandémie sur le budget sont à peine visibles. Les mesures spécifiques au COVID-19 ont été appliquées dans le respect des objectifs budgétaires.

3.1 Recettes

Au total, les revenus se montent à 42,741 millions de francs (42,542 millions en 2019). La plus grande part (41,890 millions) est constituée des recettes provenant de la contribution annuelle des assurés (contre 41,471 millions l'année précédente). Depuis 2018, ce montant s'élève à 4,80 francs par personne. L'augmentation des revenus s'explique par la hausse de la population. Les contributions de tiers versées lors de congrès et de conférences se montent à 405 877 francs (contre 600 236 francs en 2019). La commercialisation de produits et de prestations de services a engendré des recettes de 441 533 francs (contre 478 326 francs l'année précédente). Ces baisses s'expliquent par les congrès ou les formations continues qui n'ont pas pu être menés à bien en raison de l'épidémie de COVID-19.

3.2 Dépenses

Le présent chapitre porte sur l'ensemble des dépenses de la fondation en 2020. Il fait la distinction entre les dépenses liées aux projets et programmes, celles liées à la gestion de projets et les frais administratifs.

Projets et programmes

En 2020, 36,252 millions de francs (contre 33,315 millions en 2019) ont été engagés pour des projets et programmes. Une grande partie des revenus ont été consacrés aux PAC, à la GSE et à la PDS. Le tableau 1 présente la répartition exacte des dépenses liées aux projets et programmes. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques (cf. ch. 2.1, fig. 1).

Tableau 1 : Dépenses liées aux projets et programmes de la fondation en 2020

| Objectifs de la stratégie 2019 à 2024 | Dépenses en mio. de francs (Dépenses de l'année précédente) |
|---|--|
| 1 Programmes d'action cantonaux | 15,038 (13,525) |
| - Alimentation et activité physique | 8,908 |
| - Santé psychique | 6,130 |
| 2 Gestion de la santé en entreprise | 4,732 (4,365) |
| 3 Prévention dans le domaine des soins | 8,794 (7,552) |
| 4 Campagnes de promotion de la santé psychique | 2,621 (3,056) |
| 5 Coordination et mise en réseau | 1,842 (1,642) |
| - Coordination (not. conférences, colloques, partenariats) | 1,789 |
| - Réseau santé psychique | 0,054 |
| 6 Efficacité des mesures | 3,225 (3,175) |
| - Gestion de l'impact et des connaissances | 1,731 |
| - Communication (entre autres, publication de rapports, exploitation du site Internet et des canaux de réseaux sociaux) | 1,494 |
| Total | 36,252 |

Les prestations des partenaires de projets fournies durant l'année sous revue mais non encore facturées figurent à la position du bilan « Passifs de régularisation liés aux projets » (1,709 millions de francs, contre 770 972 francs en 2019). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2021 à 2025 à hauteur de près de 62,5 millions de francs (année précédente : 50,1 millions).

Gestion de projets

La fondation soutient et accompagne les cantons et les tiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes, ce qui implique des effectifs et des charges de personnel. En 2020, ces tâches requéraient 46,3 des 52,5 équivalents plein temps (EPT), contre 49,4 EPT au total l'année précédente (cf. chapitre 5.2 « Situation financière » sur la suppression du plafond du personnel). Les frais de personnel pour la gestion de projets se sont élevés à 7,644 millions de francs (année précédente 6,999 millions).

Administration

Les dépenses liées à l'administration s'élèvent à 2,950 millions de francs en 2020 (3,211 millions l'année précédente). Elles se composent des autres charges d'exploitation, des amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles, des frais de personnel au prorata et des autres charges de personnel, et correspondent à environ 6 % des dépenses totales (cf. tableau 2). Les frais de personnel au prorata ont représenté 6,2 des 52,54 EPT et ont entraîné des coûts de 1,024 million de francs (1,090 million l'année précédente).

3.3 Décompte global

En 2020, les charges totales s'élèvent à 46,846 millions de francs, soit une augmentation de près de 3,320 millions de francs par rapport à l'année précédente (43,526 millions). Comme le montre le tableau 2, 77,4 % de ces charges sont liées aux projets et programmes, 16,3 % à la gestion de projets et 6 % à l'administration.

Tableau 2 : Charges totales de la fondation en 2020 par rapport à l'année précédente

| Postes | Dépenses en mio. de francs | |
|-----------------------|----------------------------|--------------------|
| | 2020 | 2019 |
| Projets et programmes | 36,252 (77,4 %) | 33,315 (76,5 %) |
| Gestion de projets | 7,644 (16,3 %) | 7,595 (17,5 %) |
| Administration | 2,950 (6,3 %) | 2,615 (6,0 %) |
| Total | 46,846 | 43,526 |

En 2020, les charges totales ont dépassé le revenu d'exploitation de 4,237 millions de francs (2019 : perte annuelle d'env. 1,054 million). Cette perte est consécutive à la réduction planifiée des réserves. Dès lors, le capital propre de la fondation affichait près de 16,064 millions de francs fin 2020 (2019 : 20,301 millions). Les liquidités se montaient à 14,441 millions de francs, soit une baisse de 3,616 millions par rapport à l'année précédente.

4. Perspectives

L'établissement des quatre modules de PAC se poursuivra en 2020. Qui plus est, la fondation a constaté que des actions étaient requises pour les jeunes à partir de 12 ans. Pour encore mieux atteindre les adolescents, la fondation élaborera, en 2021, un plan d'action qui leur est spécifiquement destiné et qui concerne les thèmes suivants : alimentation saine, augmentation de l'activité physique et promotion de la santé psychique. Il est également prévu de publier des rapports pratiques à l'intention des enfants, des adolescents et des personnes âgées portant sur les bases déjà établies de ces trois thématiques. De plus, la fondation investira dans le développement ultérieur de l'outil de promotion numérique « E-PAC » afin qu'à l'avenir non seulement les requêtes de mise en œuvre de projets dans le cadre des PAC y soient saisies mais aussi celles en lien avec la PDS et le soutien de projets PAC.

Dans le domaine de la GSE, l'accent reposera à nouveau sur les PME au cours de l'année à venir. Pour ce faire, la fondation continue d'investir dans la diffusion de l'offre « Friendly Work Space Apprentice » et dans le module spécial « Friendly Work Space Job-Stress-Analysis » pour les soins de longue durée. En 2021, elle aborde aussi les opportunités et les défis liés à la santé psychique des collaborateurs ainsi que le développement de la GSE dans le « New Work », qui désigne les nouvelles formes de travail, telles que le travail agile, le télétravail, les hiérarchies horizontales ou encore les nouvelles plateformes à l'ère de la mondialisation et de la numérisation.

Le quatrième volet de promotion pour l'année 2022 concernant la PDS sera annoncé en septembre 2021. Les résultats des évaluations de projets réalisés lors du premier volet sont également attendus en 2021.

L'épidémie de COVID-19 restera l'une des thématiques de la fondation, qui continuera, par exemple, d'accompagner de très près les cantons dans la mise en œuvre des programmes d'action en vue d'adapter continuellement les mesures aux conséquences de l'épidémie. La promotion de la santé psychique joue également un rôle de taille lorsqu'il s'agit de faire face à une épidémie. Le conseil de fondation a décidé de prolonger d'une année la campagne, à savoir jusqu'en 2022. Une décision quant à la poursuite éventuelle de la campagne et de son orientation pour les années 2023 et 2024 sera prise début 2022 sur la base des résultats des évaluations. Depuis 2021, la fondation ajoutera aux campagnes de promotion de la santé psychique des mesures de sensibilisation spécifiques destinées aux chômeurs et aux professionnels en contact avec des personnes non actives. En 2021, un bilan intermédiaire portant sur la première moitié de la stratégie 2019 à 2024 sera disponible. À partir de 2022, les travaux démarreront pour la stratégie suivante 2025 ss.

5. Conclusions

5.1 Mise en œuvre de la stratégie

Il ressort des documents soumis à l'autorité de surveillance et portant sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation que sa nouvelle stratégie à long terme 2019 à 2024 est sur la bonne voie et que la poursuite de cette dernière a été fructueuse malgré l'épidémie de COVID-19 et les répercussions sur les activités de la fondation.

En effet, l'épidémie a fait ressortir l'importance de la prévention et de la promotion de la santé. Avec les accents définis dans la stratégie 2019 à 2024, la fondation est active dans les domaines consistant à préserver la santé de la population (p. ex., augmentation de l'activité physique, alimentation saine ou promotion de la santé psychique), qui sont fondamentalement importants et encore plus en période d'épidémie. En outre, la fondation a pris des mesures spécifiques par rapport à l'épidémie, notamment en ce qui concerne les personnes âgées et les mesures visant à promouvoir la santé psychique. Le DFI approuve la poursuite et l'intensification des mesures visant à relever les défis existants, tels que les répercussions de l'épidémie de COVID-19 sur la santé psychique de la population, ainsi que les conséquences pour les personnes touchées par le COVID long.

5.2 Situation financière

En 2020, les dépenses ont dépassé les recettes de près de 4,237 millions de francs (2019 : excédent de 1,054 million). Ce déficit d'exercice était attendu et correspond à la réduction des réserves prévue dans la planification financière ordinaire. En effet, la hausse des suppléments de primes LAMal a généré une augmentation rapide des réserves en 2017 et en 2018. Ces réserves seront réduites dans le cadre de la planification financière ordinaire, comme prévu d'ici 2024.

En 2020, les liquidités se montaient à 14,441 millions de francs, soit une baisse de 3,616 millions par rapport à l'année précédente. Leur montant effectif correspond au budget initialement fixé de 14,459 millions de francs. Le DFI est satisfait de cette évolution et estime toujours que la fondation aura réduit ses réserves d'ici 2024.

Fin 2020, la fondation employait 68 personnes. Sur décision du conseil de fondation, le nombre d'EPT est passé de 49,4 à 52,5. En effet, au vu de la forte progression du nombre de projets à soutenir en matière de prévention dans le domaine des soins, le plafond jusqu'ici fixé à 50 EPT a été supprimé. La fondation soutient les cantons et des tiers non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan technique. Dans le domaine de la PDS, par exemple, la fondation accompagne de très près les responsables dans la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets. En ce qui concerne les PAC, la fondation guide les cantons, entre autres, dans le choix de mesures efficaces, dont elle contrôle le progrès, la qualité et l'impact. La fondation mène des projets pilotes dans le secteur de la GSE et développe de nouveaux instruments, en collaboration avec ses partenaires, alors que s'agissant de la PDS, elle se concentre sur l'examen des demandes de financement et l'accompagnement de la mise en œuvre de projets.